



IAN TAYLOR

LE BOTSWANA FACE À LA MONTÉE DE L'AUTORITARISME

LE BOTSWANA EST GÉNÉRALEMENT PRÉSENTÉ COMME UN « MODÈLE DE RÉUSSITE » ET DE « PROSPÉRITÉ » EN AFRIQUE. POURTANT, À EXAMINER LA RÉALITÉ DES DYNAMIQUES DE LA POLITIQUE DU PAYS, EN PARTICULIER SA DÉMOCRATIE CÉLÉBRÉE ET SON ENGAGEMENT PROCLAMÉ EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, UNE TOUTE AUTRE IMAGE APPARAÎT. DES INDICES ALARMANTS RÉVÈLENT LA DIRECTION AUTOCRATIQUE QUE PREND LE RÉGIME EN PLACE. L'EXPULSION, EN MAI 2005, D'UN PROFESSEUR D'UNIVERSITÉ, QUI AVAIT EXPRIMÉ QUELQUE INQUIÉTUDE QUANT À L'INTOLÉRANCE DE L'ÉLITE AU POUVOIR ENVERS LA CRITIQUE, EN ATTESTE.

De tous les pays africains, le Botswana est probablement celui qui a bénéficié des rapports les plus favorables au niveau international, aussi bien dans les médias que dans le champ universitaire africaniste. L'essentiel de la littérature s'y rapportant est profondément imprégné de la célébration d'une grande *success story*, qui va généralement de pair avec une occultation, ou une euphémisation, de tout ce qui pourrait réfuter cette thèse. Aussi, de manière consensuelle, le milieu universitaire anglophone juge les critiques à l'encontre du Botswana exagérées¹. La plupart des travaux publiés tendent à être idéalistes et souvent largement economicistes, négligeant les dynamiques politiques qui ont marqué le pays avant et après son indépendance, en 1966². La question qui les préoccupe est de savoir si le Botswana constitue « un modèle de réussite³ » – son taux de croissance économique est certes impressionnant –, tout en avançant que la caractéristique distinctive du pays est sa « prospérité⁴ ».

Or, il ne faudrait pas occulter la réalité des dynamiques politiques à l'œuvre dans une démocratie botswanaise fortement élitiste et où la présidence centralise tous les pouvoirs. Pour preuve, les deux transitions présidentielles (celles de 1980 et de 1998) n'ont pas su tenir compte de la volonté du peuple, et de plus en plus d'indices tendent à signaler que le régime opère un tournant

autoritaire, ce qu'atteste notamment la récente extradition d'un professeur de l'université du Botswana ; celui-ci avait osé exprimer quelque inquiétude quant à l'intolérance de l'élite au pouvoir envers toute critique.

RECONSIDÉRER LE « PHARE DE LA DÉMOCRATIE »

Le Botswana indépendant est né d'un accord passé entre les élites coloniales et les élites autochtones. Le Parti démocratique du Botswana (Botswana Democratic Party [BDP]) est arrivé au pouvoir suite à une transition sans heurts et bien préparée, sur fond d'« électorat entièrement apolitique⁵ » et passif. Les fondateurs du BDP étaient d'importants éleveurs de bétail, profondément conservateurs et menés par Seretse Khama et Ketumile Masire. Selon S. Khama, « ce fut [son] intérêt personnel et financier dans le bétail qui l'invita en premier lieu à acquérir la confiance des autorités coloniales⁶ » ; dans les années 1960, il était devenu, en effet, le producteur le plus influent du pays. Dès l'origine, les deux hommes établirent un système multipartiste dominé par le BDP – et ce jusqu'à aujourd'hui.

Au niveau de la gouvernance, le Botswana est « fondé sur un président exécutif effectif⁷ » et, par la suite, Seretse Khama a rapidement initié un renforcement du bureau de la présidence. Les principaux pouvoirs furent donc, et sont demeurés depuis, centralisés au sein de la présidence. Commandant à la fois l'État et le parti dominant, les trois chefs de l'État qui se sont succédé ont jusqu'à présent largement exercé leur pouvoir dans le but de consolider leur position et celle du parti dirigeant. Seretse Khama, de son côté, ne fut jamais « très à l'aise » avec la politique électorale et les débats parlementaires, c'est pourquoi la Constitution fut modifiée dès octobre 1972 afin que le président

1. Lire, à ce sujet, R. Werbner, *Reasonable Radicals and Citizenship in Botswana: the Public Anthropology of Kalanga Elites*, Bloomington, Indiana University Press, 2004.

2. Voir C. Harvey et S. Lewis, *Policy Choice and Development Performance in Botswana*, New York, St Martin's Press, 1990 ; J. C. Leith, « Why Botswana prospered », communication présentée au département d'études politiques et administratives, université du Botswana, 3 mars 2004 ; R. Werbner, *Reasonable Radicals and Citizenship in Botswana...*, *op. cit.*

3. Voir L. Picard, *The Politics of Development in Botswana: a Model for Success ?*, Boulder, Lynne Rienner, 1987.

4. Voir J. C. Leith, « Why Botswana prospered », *art. cit.*

5. P. Fawcus et A. Tilbury, *Botswana: the Road to Independence*, Gaborone, Pula Press, 2000, p. 182.

6. N. Parsons, W. Henderson et T. Tlou, *Seretse Khama, 1921-1980*, Braamfontein, MacMillan Publishers, 1995, p. 188-189.

7. *Ibid.*, p. 271.



n'ait plus à se présenter aux élections législatives. Désormais, il serait nommé en vertu de sa position de dirigeant du parti majoritaire et, *de facto*, ne serait plus responsable devant l'Assemblée nationale⁸. Le président de la République actuel, Festus Mogae, a favorisé quant à lui, et ce sans concertation préalable et dans le secret, la nomination de l'inexpérimenté lieutenant général Ian Khama (le fils aîné de Seretse) au poste de vice-président. Lors des élections d'octobre 2004, F. Mogae a annoncé publiquement, et ce à trois reprises, que si la renomination de Khama comme vice-président (et donc comme successeur désigné) était rejetée, il dissoudrait le Parlement.

Ainsi, à tour de rôle, les trois chefs de l'État se sont montrés prêts à subordonner la loi et la Constitution aux exigences politiques du moment. Lorsqu'en 1969 et 1974 le vice-président Ketumile Masire fut écarté par son électorat de Kanye au profit de l'ancien chef Bathoen Gaseetsiwe du Front national du Botswana (Botswana National Front [BNF]), le président Seretse Khama décida d'abolir, en 1972, la provision constitutionnelle prévoyant l'élection du président au suffrage universel. Par ailleurs, il exigea des chefs coutumiers qu'ils renoncent à leurs charges cinq ans avant de pouvoir se présenter au Parlement⁹.

Le jeu d'amendements constitutionnels introduit en 1998 par le président Masire était certes porteur de réformes – abaissement de l'âge de vote, création d'une commission électorale indépendante –, mais il autorisait aussi le vice-président à succéder automatiquement au chef de l'État en cas de retraite, de décès ou de mise en incapacité de celui-ci, écartant dès lors le Parlement du processus de succession. Non seulement le président peut se passer de représenter réellement un quelconque électorat, mais il peut également exercer les plus hautes fonctions du pays sans l'aval des parlementaires. Notons que Ian Khama accéda au poste de vice-président tout en demeurant chef suprême des Bamangwato, violant ainsi en toute impunité l'ancien amendement constitutionnel de Ketumile Masire.

L'arrogance présidentielle s'est exprimée à diverses reprises dans la renomination immédiate des parlementaires et des ministres du BDP qui avaient pourtant été écartés par leur électorat. Certes, au départ, la nomination de quatre membres élus spéciaux du Parlement était une provision constitutionnelle destinée à garantir la représentation des communautés les plus faibles. Cependant, cette disposition a largement servi à réintégrer au sein du Parlement des membres du parti dirigeant battus aux élections. Seretse renomma, entre autres, Masire comme parlementaire et vice-président, même si ce dernier avait été boudé par son électorat. En 1989, l'ancien secrétaire permanent du président, Festus Mogae, et l'ancien commandant de l'armée, le général Mompoti Merafhe, furent cooptés au Parlement et nommés au sein

du cabinet ; le verdict des électeurs était une nouvelle fois court-circuité. Enfin, lorsque le vice-président Peter Mmusi, impliqué dans des affaires de corruption foncière, fut contraint de démissionner en 1991, Masire le remplaça par Mogae à qui il offrit ensuite le fauteuil de président.

Cette pratique de contournement de la volonté des électeurs constitue la norme au sein de la démocratie botswanaise. En octobre 2004, après avoir perdu les élections, Margaret Nasha, une fidèle de longue date du BDP, fut immédiatement renommée par Mogae au Parlement et à son ministère du Gouvernement local. « Le gouvernement BDP tend à récompenser ses militants rejetés par les électeurs. Dans tout ce cirque, c'est le peuple qui est le principal perdant », a-t-on pu lire dans le quotidien *Mmegi*, le 29 novembre. Un mois plus tard, Nasha communiqua le nom des 101 conseillers locaux nommés ; seuls trois étaient issus de l'opposition. Vu que le BDP avait obtenu 52 % des suffrages aux élections d'octobre 2004, contre 48 % pour l'opposition, ces nominations furent qualifiées de « monstruosité » par la presse.

LA MONTÉE DE L'ÉLITISME AU SEIN DE LA PRÉSIDENTE

Jusqu'au début des années 1990, le BDP a facilement gagné les élections générales en s'appuyant sur une formule effective de patronage (en termes de biens, services, salaires, etc.) à l'égard des principaux contributeurs à la croissance économique. Puis, suite à des luttes internes au parti et à une série de scandales de corruption impliquant de hauts responsables gouvernementaux, le Front national du Botswana a contesté la prédominance du BDP. Ketumile Masire préféra éviter le jugement des électeurs et se retira.

Le contexte de la passation des pouvoirs, paisible et élitiste, de Masire à Mogae mérite quelques explications. À l'époque, le BDP était rongé par le factionnalisme et divers conflits qui scindèrent le parti en deux groupes : l'un resta solidaire du ministre des Affaires étrangères, Mompoti Merafhe, l'autre du secrétaire général du BDP, Daniel Kwelagobe. Ces divisions recouvraient différents enjeux, dont l'un lié à la corruption des élites qui écornait l'image de probité et de promoteur du développement que le BDP avait jusqu'alors cultivée. Ces divisions émergèrent lors de la proposition de loi visant à créer un registre public de tous les biens et intérêts d'affaires détenus par le

8. *Ibid.*, p. 299.

9. Voir C. Makgala, « Calling a spade : new dimensions in internal democracy in the BDP, 1991-2003 », communication présentée au département d'études politiques et administratives, université du Botswana, 11 février 2004, p. 6-8.



président, le vice-président, les ministres et les parlementaires. Le groupe associé à Kwelagobe représentait l'ancienne élite, la plupart ayant des intérêts dans le monde des affaires (peu avant, Kwelagobe avait d'ailleurs dû démissionner suite à des allégations de corruption à son encontre et à celle de Mmusi¹⁰).

Les luttes internes au BDP s'intensifièrent à partir de 1992, lorsque les étudiants et les travailleurs manifestèrent dans la capitale, Gaborone, contre les méfaits du gouvernement. Lors des élections de 1994, le BDP avait la réputation d'un parti en proie à la cupidité et au factionnalisme, ce qui permit au BNF d'obtenir le meilleur score électoral de son histoire.

Lors des élections de 1999, une même menace planait sur le parti ; le BDP décida alors de recourir aux services d'un consultant, Lawrence Schlemmer, afin de redéfinir son maintien au pouvoir. Le rapport Schlemmer identifia le factionnalisme comme le principal problème et recommanda au BDP de nommer un dirigeant « suffisamment dynamique » et « non terni par les luttes factionnelles » capable d'« unifier » le parti. Par ailleurs, Schlemmer appela au retrait de la vieille garde du BDP et à l'injection de « sang neuf ». Ces recommandations, pour l'essentiel, concernaient l'image du parti et émettaient quelques hypothèses, notamment celle selon laquelle le seul charisme lui suffirait à gagner des voix. Mais le rapport conduisit directement à la passation des pouvoirs à Festus Mogae.

En 1997, le BDP ne parvint pas à élire son comité central, le camp dirigé par Merafhe ayant menacé de boycotter le vote ; il pensait que Kedikilwe (associé au groupe d'intérêts de Kwelagobe) avait accepté de démissionner de la présidence du BDP pour permettre au vice-président Mogae d'obtenir, sans opposition, le poste qui lui manquait cruellement au sein du BDP. Le camp Kwelagobe voulait en effet que Masire reste au pouvoir jusqu'aux élections nationales de 1999 – les amendements à la loi électorale et à la Constitution devaient entrer en vigueur à la fin de l'année 1997 et permettre alors la succession automatique au profit du vice-président. Cependant, Ketumile Masire annonça discrètement qu'il entendait se retirer de la vie politique. Âgé de 72 ans et au pouvoir depuis dix-sept ans, il déclara avoir conscience que certains ne souhaitaient pas un nouveau « Bandanyana » (ou « petit Banda »), qu'il avait toujours su qu'il devrait se retirer un jour, mais seulement « quand je serai prêt » : « Je vous le ferai savoir. Peut-être demain, la semaine prochaine, le mois prochain, n'importe quand, mais je vous le dirai¹¹. » Le dirigeant botswanais était à la fois distant et autoritaire, et ce même à l'égard de la présidence et du parti dirigeant. On disait alors que le cabinet travaillait secrètement à un « package » de retraite, façonné sur celui accordé à Kenneth Kaunda en Zambie.

En novembre 1997, Masire rencontra un groupe d'anciens du BDP préoccupé par sa retraite imminente et peu rassuré par la perspective d'avoir Mogae comme successeur. S'ils reconnaissaient les compétences du vice-président, ils émettaient pourtant quelques réserves quant au fait qu'il ne fût pas « un homme du peuple », même si Mogae était le ministre le plus impliqué dans les tentatives de clarification des scandales de corruption mettant en cause l'élite dirigeante¹². Ces réserves s'ajoutaient à l'opposition du groupe Kwelagobe qui craignait que les politiques de Mogae puissent conduire à une défaite du BDP aux prochaines élections.

Il fut finalement annoncé que Ketumile Masire démissionnerait le 31 mars 1998. Celui qui aimait à se présenter comme un « simple fermier prêté à la nation » déclara qu'il allait retourner à l'élevage de son bétail. Toutefois, comme le remarqua L. Swatuk, « de nombreux observateurs [estimèrent] que Masire s'était retiré au moment où la situation était encore bonne¹³ ». De son côté, l'Institut électoral d'Afrique australe nota que Masire s'était « retiré de sa position de président du Botswana en avril 1998 en raison du factionnalisme interne à son parti et des allégations de corruption¹⁴ ». La « succession pacifique » de Masire s'est donc déroulée dans un contexte de corruption de l'élite et de luttes partisans internes, c'est-à-dire bien loin d'une transition « modèle ».

L'INTOLÉRANCE CONTRE L'AUTOCHTONE

Ces dernières années, le Botswana a acquis la réputation de maltraiter ses habitants autochtones – les Bushmen ou les San –, notamment lorsqu'en août 2001 la décision fut prise de couper les services de base à une communauté

10. En 1991, la Commission d'enquête présidentielle sur les transactions foncières illégales en zone périurbaine de Gaborone prouva que certains hauts responsables de l'État se servaient de leur pouvoir à des fins d'enrichissement personnel. Elle mettait en cause le vice-président et ministre du Gouvernement local d'alors, Peter Mmusi, et le ministre de l'Agriculture, Daniel Kwelagobe. Ils démissionnèrent tous deux du gouvernement en mars 1992. Le rapport fut par la suite invalidé par un tribunal, jugeant que les soumissions avaient été faites devant les caméras et non en public.

11. *Botswana Guardian*, 25 juillet 1997.

12. Pour l'essentiel, Masire et ses collègues avaient utilisé au mieux la Banque nationale de développement, à travers l'acquisition de prêts. Le président y avait contracté une dette de 546 000 pulas; parmi les autres ministres débiteurs figurait Kedikilwe avec une dette de 640 000 pulas dont 260 000 pulas d'arriérés. Masire ne donna aucune explication sur la manière dont ces prêts furent obtenus et maintenus.

13. L. A. Swatuk, « Botswana: what Clinton didn't see », *Southern Africa Report*, vol. 13, n° 3, 1998, p. 11-15, <<http://www.africafiles.org/article.asp?ID=3799>>.

14. Electoral Institute of Southern Africa (EISA), « Botswana: leadership profiles », <<http://www.eisa.org.za/WEP/botswana.htm>>.



san vivant dans une zone reculée de la Réserve naturelle du Kalahari central (CKGR), et ce à compter du 31 juin 2002. Cette décision traduisait l'ingérence et la domination bureaucratique croissante de l'État à l'encontre de la vie des San¹⁵. La CKGR avait été créée en 1961 sur les terres ancestrales de deux « tribus » san, les Gana et les Gwi, dans le but de préserver la faune et la flore, ainsi que le mode de vie de ses habitants¹⁶. Pourtant, depuis les années 1980, l'État botswanais a cherché à déplacer ces populations et à les installer dans des « camps de repeuplement » où les conditions de vie sont difficiles. L'argument initial des autorités était que ces déplacements permettraient une meilleure préservation de la faune. Le Botswana semblait donc accorder plus de valeur aux animaux sauvages qu'aux autochtones de la région, ce qui n'alla pas sans créer un certain malaise. Le gouvernement dut alors changer de stratégie et expliqua que, si les San quittaient la réserve, ils pourraient bénéficier de meilleurs services, tels qu'une habitation gratuite, des pâturages et une compensation pour la perte de leurs possessions, et s'intégrer ainsi dans la société botswanaise. Selon les estimations de l'État, 2 200 San auraient « volontairement » quitté la réserve au cours des dernières années afin de bénéficier de ces services.

Comme d'autres peuples premiers autochtones dans le monde, les San sont ainsi devenus dépendants des subsides gouvernementaux et, du même coup, considérés comme des citoyens de seconde zone. Comme l'a rapporté un reporter de la BBC News Online après avoir visité un de ces camps en mars 2002, « l'alcoolisme y est très répandu, une atmosphère de désespoir et d'apathie pèse sur les habitations poussiéreuses. Il n'y a pas d'emploi, il n'y a pas de fourrage pour les chèvres et les bovins, pas de nourriture du veld à cueillir, aucun animal sauvage à chasser. Les habitants n'ont rien à faire ». Peu avant, le journal local *Mmegi* remarquait que l'État avait décidé « le plan le plus regrettable depuis l'indépendance : le bannissement des Basarwa de leur terre ancestrale vers une terre étrangère, un lieu avec lequel ils n'ont aucun lien ».

Les San qui refusèrent de quitter la réserve furent eux aussi dépendants des subsides de l'État. Toutefois, les autorités affirmèrent très vite que, la fourniture de services à ces résidents étant « trop coûteuse » (55 000 pulas, soit 8 200 dollars, par mois), elle devait cesser. Pourtant, le pays bénéficia d'un excédent budgétaire de 2,58 milliards de pulas pour la seule année financière 2000-2001 et, paradoxe des paradoxes, le gouvernement avait refusé l'assistance financière d'organisations internationales soucieuses de la question san. La suspension de toute aide concordait cependant bien avec la volonté réitérée de l'État botswanais de convaincre les derniers San de quitter la CKGR. Cette zone, en effet, fait l'objet d'une politique gouvernementale de développement touristique – et, *peut-être*, d'exploitation de mines de diamant. Ce processus s'est

cristallisé suite à la mission exploratoire menée en 1985 dans la CKGR. Un an plus tard, en octobre, la mission rendait ses résultats et le ministre du Commerce et de l'Industrie, Moutlakgola Nkwako, réaffirma alors la détermination du gouvernement à expulser ces communautés. Depuis lors, les pressions que subissent les populations san vont crescendo.

Selon Tuelonya Oliphant, secrétaire permanent pour les Affaires politiques au sein de la présidence, « ceux qui veulent rester le peuvent. Mais les services seront arrêtés et s'ils veulent leurs pensions de retraite, leurs rations pour les pauvres et autres services, ils doivent les obtenir du camp de repeuplement le plus proche, hors de la réserve¹⁷ ». Bien que les San aient été impliqués dans l'économie monétaire depuis la seconde moitié du XIX^e siècle (à l'encontre de l'idée populaire du Bushman noble et non corrompu), ils étaient (et demeurent) officiellement considérés comme indigents et donc dépendants des services étatiques. Face au déplacement des points de distribution des services vers des zones éloignées de leur résidence et le non-renouvellement de leur permis de chasse, les San ne pouvaient que partir pour continuer à percevoir les subsides gouvernementaux. Fin 2002, afin de rendre définitivement inhabitable la zone, les autorités botswanaises y ont condamné les puits, vidé les réservoirs et détruit tout objet susceptible d'aider à stocker de l'eau. Elles ont aussi interdit aux organisations non gouvernementales (ONG) de fournir aux San de la nourriture et de l'eau. « Le gouvernement du Botswana opère un nettoyage ethnique [à l'encontre des San] qui provoquerait une forte indignation si le Botswana n'était pas un État prospère, stable et pro-occidental », notait *The Sunday Telegraph*, le 11 août 2002.

Face aux critiques internationales, le gouvernement botswanais a fait montre d'intransigeance, d'intolérance et d'une grande étroitesse d'esprit. Mompoti Merafhe, ministre des Affaires étrangères, a décrit Survival internationale (Survival International – une ONG aidant les San et basée en Angleterre) comme « notre

15. Voir S. Gall, *The Bushmen of Southern Africa: Slaughter of the Innocent*, Londres, Chatto and Windus, 2001.

16. Ces derniers temps, Festus Mogae a cherché, plutôt maladroitement, à récrire l'histoire en affirmant qu'« en 1961 nous avons creusé dans la réserve pour trouver de l'eau et contrer la sécheresse, et les Basarwa sont alors entrés dans la réserve. Leur village n'existait pas avant cela ». Voir *Mail and Guardian* (Johannesburg), 31 août 2001. Mais le chef de l'État est mal informé ; en effet, le *nous* renvoie à l'administration anglaise et la réserve ne fut pas créée pour contrer la sécheresse mais bien pour établir un lieu d'habitat sûr destiné aux San. Certes, il fut constitué en tant que « réserve de faune » car il aurait fallu une nouvelle législation pour créer une réserve expressément réservée à un peuple.

17. *Reuters* (Gaborone), 3 février 2002.



ennemi et un ennemi du Botswana¹⁸». Margaret Nasha, ministre de la Terre et du Logement, a qualifié Roy Sesana, un chef san, de « menteur impénitent » dont la « main [...] était graissée par des Blancs mal informés¹⁹ ». Fin 2002, le secrétaire permanent, ministre des Mines, de l'Énergie et des Ressources en eau, présenta « Survie ou Suicide International, quel que soit son nom » comme une « ONG d'enragés fanatiques et racistes, basée en Angleterre²⁰ ». De même, une intervention outrageante de Kenneth Koma, chef de l'opposition officielle, selon laquelle des « Blancs racistes » étaient impliqués dans la production de films pornographiques mettant en scène des San, fut autorisée sans aucun commentaire de la part du gouvernement²¹.

Si l'on garde à l'esprit que le Botswana s'était autoproclamé république non raciale et tolérante, il est particulièrement intéressant de noter avec quelle rapidité les élites gouvernementales ont eu recours aux insinuations racistes pour tenter de se disculper, une attitude impensable à l'époque du premier président du pays, Seretse Khama. Ces prises de position embarrassantes à l'encontre de tous ceux qui osent critiquer le gouvernement botswanais sont devenues aujourd'hui monnaie courante. En mai 2005, en commentant la décision d'extrader le professeur Kenneth Good, le procureur général remarqua que « [le gouvernement] ne voulait pas de Baader-Meinhof ou d'Al-Qaida au Botswana²² ».

UN FUTUR INCERTAIN : LA MARCHÉ VERS L'AUTORITARISME

Les élections nationales d'octobre 2004 ont révélé les sérieuses limites de la démocratie élitiste ou libérale du Botswana. Comme de coutume, le scrutin fut libre, au sens de « ouvert », c'est-à-dire qu'il était aussi facile de créer un parti politique que, pour un fonctionnaire, d'obtenir un prêt garanti pour l'achat d'un véhicule. Cela entraîna une prolifération de micropartis créés autour d'une seule personne, et souvent par des égocentriques bénéficiant d'un soutien très localisé ou imaginaire. Comme lors des élections précédentes, ces « partis » ont participé à détourner les suffrages au détriment des deux groupes d'opposition les mieux organisés, à savoir le Front national du Botswana et le Parti du Congrès du Botswana (Botswana Congress Party [BCP]).

Le parti au pouvoir fut bien sûr le mieux doté en ressources, notamment celles émanant des entreprises et autres donateurs. Début octobre 2004, lors d'un meeting à Moshupa, le président Festus Mogae déclara que son parti avait déjà perçu pour l'année en cours 2 millions de pulas. Il mentionna aussi qu'un membre éminent du BDP, le magnat de l'automobile Satar Dada, avait négocié avec le groupe Toyota l'achat de quatre-quatre à crédit pour mener campagne au niveau national, à savoir 57 véhicules permettant à ses candidats de faire

une campagne effective dans les 57 nouvelles circonscriptions du pays. Ce parlementaire nommé pour des raisons manœuvrières est à la fois le trésorier du BDP et une des personnes les plus riches du Botswana – il détient les franchises de Toyota et de Land Rover pour le pays. Les Land Rover sont les véhicules de la Botswana Defense Force (BDF) et de la police, ce qui soulève des interrogations quant à des conflits d'intérêts puisque Satar Dada possède également Lesedi Motors, le fournisseur officiel de véhicules aux forces de sécurité²³.

Le BDP a également bénéficié de l'accès aux ressources étatiques, comme les médias et les services télématiques. Il est établi que l'État exerce son emprise sur la télévision nationale, la Botswana Television (BTV) : les apparitions et les discours de Festus Mogae y ont été traités avec une attention spéciale du seul fait qu'il est le président ; en revanche, les apparitions des chefs de l'opposition sur la BTV ont été limitées sous prétexte qu'elles étaient de nature « politique ». Si la Constitution garantit la liberté de parole et de la presse, « en pratique... le gouvernement a cherché à limiter la liberté de la presse et a continué de dominer les médias audiovisuels nationaux²⁴ », explique un rapport du Département d'État américain, ajoutant que si la radio demeurerait le plus important instrument public de communication dans le pays, seule Radio Botswana, la radio publique, est à même de toucher la nation dans son ensemble.

18. *Midweek Sun* (Gaborone), 20 février 2002.

19. *Mmegi*, 20-26 septembre 2002, <<http://www.mmegi.bw>>. En mars 2002, elle déclara à la télévision nationale que la question des San était « problématique » et que « nous avons eu autrefois le même problème avec les éléphants ».

20. A. R. Tombale, « Legislation and government policies on mining in Botswana », discours présenté à la First Botswana International Conference on Mining : Challenges Facing the Minerals Industry in Developing Countries, Gaborone, 19-21 novembre 2002.

21. La source présumée de cette information – Roy Sesana, de l'Organisation pour les droits autochtones du premier peuple du Kalahari – a démenti les affirmations de Kenneth Koma, déclarant qu'elles relevaient de la pure invention. En retour, K. Koma fut, sans surprise, incapable de fournir la moindre preuve à ses allégations.

22. R. Amato, « Immigration beyond judicial review in Botswana, says attorney-general », *The Sunday Independent* (Johannesburg), 8 mai 2005.

23. Diverses allégations courent depuis des années au sujet de la Botswana Defense Force et de ses fournisseurs. Par le passé, elle fut critiquée pour être gérée comme une « entreprise familiale » au profit de la famille Khama. En effet, la BDF achetait son équipement à l'entreprise Seleka Springs dont les directeurs, Tshkedi et Anthony Khama, étaient les frères du vice-président Ian Khama, à l'époque commandant de la BDF. Celle-ci commandait également ses véhicules à la société Lobatse Delta, dirigée par les jumeaux Khama. Une autre entreprise liée à la famille Khama était la Hot Bread Ltd., à laquelle la BDF achetait son stock de pain dans la zone de Kasane. Notons que cette entreprise était dirigée par la femme d'un ancien directeur du personnel de la BDF, Ndelu Seretse.

24. U. S. Department of State, *Botswana : Country Reports on Human Rights Practices for 2003*, 25 février 2004, p. 1 et 4, <<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2003/27713.htm>>.



Le cumul de ces avantages permet au BDP de coopter sans difficulté des candidats compétents et ambitieux, d'où sa présence dans 57 circonscriptions, contre 50 pour le BCP et 42 pour le BNF. Par ailleurs, l'élargissement du Parlement de 44 sièges élus à 57 quelques mois avant les élections (une décision prise sans consultation préalable) a contribué à renforcer le parti au pouvoir.

Si le gouvernement s'est résolument opposé à toute proposition relative à un financement public des partis politiques, Ian Khama, de son côté, a utilisé au vu et au su de tous des hélicoptères militaires pour effectuer sa campagne – ce qui était contraire à la loi sur la force de défense du Botswana mais n'a suscité aucune critique. En conséquence, «les partis [d'opposition] ont des ressources insuffisantes et dépendent de sources de financement peu fiables et peu pérennes²⁵». Pourtant, et ce contre toute attente, les scrutins des élections d'octobre ont exprimé une ferme protestation contre l'ordre dominant. Le taux de participation a atteint près de 50 %. Presque la moitié des électeurs (soit 48 %) ont voté pour l'opposition. Cependant, dans le cadre du système à majorité simple, ce bon score ne s'est traduit que par l'obtention de 13 sièges parlementaires – ainsi, 48 % des suffrages équivalent à 23 % des sièges élus. Le BDP, qui remporta juste 4 % d'électeurs de plus que ses opposants, obtint 44 sièges, soit 77 % d'entre eux. Malgré un système électoral favorable aux partis déjà les plus forts, l'opposition, pourtant divisée, a recueilli 171 628 voix, contre 192 000 pour le gouvernement. Le BNF a obtenu 12 sièges et le BCP seulement un (bien que ce dernier ait augmenté son score de 40 096 en 1999 à 63 911 en 2004). Avec 48 %, l'opposition a remporté le meilleur score électoral de son histoire, tandis qu'avec 52 % le BDP signait son plus mauvais résultat.

Trois ministres ont perdu leur siège, s'ajoutant aux deux autres défaites lors des élections primaires précédentes au sein du BDP. Cependant, un autre changement notable concerne l'augmentation de la composante militaire au sein du gouvernement. Celui-ci inclut désormais trois généraux, un brigadier et un capitaine²⁶. À ce sujet, un ancien politicien motswana demanda : « Quelqu'un peut-il me dire pourquoi tous ces ex-membres de la BDF sont dans le cabinet ? Je suppose que nous pouvons tous deviner pourquoi. Je pense évidemment que cela sert à sécuriser la présidence pour le lieutenant général Ian Khama²⁷. » La société civile, quant à elle, ne considère pas sans inquiétude le fait qu'un tiers du nouveau cabinet est composé d'anciens militaires.

LES ATTAQUES CONTRE LA LIBERTÉ DE PAROLE

Un malaise semble croître au sein du pays à propos des ambitions de Ian Khama et de la perspective d'une nouvelle transition non démocratique lorsque Mogae se retirera au profit de Khama. Certains membres éminents du parti

réclament désormais ouvertement que le président du BDP soit élu directement. De leur côté, les médias affirment qu'« un débat est nécessaire sur la sagesse d'une succession automatique du vice-président à la présidence... Il est impensable qu'un président non élu par le peuple puisse bénéficier du droit de choisir le futur président de la nation²⁸ ».

Ébranlé par de telles critiques et inquiet par le vote croissant en faveur de l'opposition, le gouvernement tente de faire taire ces attaques, exposant par la même occasion au grand jour la direction autocratique que prend le régime. Le 18 février 2005, Kenneth Good, professeur de sciences politiques à l'université du Botswana, qui a beaucoup écrit sur la montée de la xénophobie au sein du gouvernement à l'encontre des autochtones bushmen, reçut l'ordre de quitter *manu militari* le pays. « J'ai un message pour vous de la part de Son Excellence : vous avez été déclaré immigrant illégal. Ce sont vos affaires politiques²⁹... » lui annonça un fonctionnaire. Il était prévu que K. Good présente une communication (que nous avons coécrite ensemble) le 23 février, au séminaire du département d'études politiques et administratives. Cette communication critiquait la montée de l'arbitraire au Botswana et la focalisation des pouvoirs autour de la présidence³⁰. Le gouvernement entreprit donc de faire taire celui qui pointait du doigt les dérives de l'État (de mon côté, j'avais quitté le Botswana en août 2004). Pour justifier cette expulsion, il eut recours à la section 47 de la Constitution, conférant les pleins pouvoirs exécutifs au président de la République ; ainsi, le chef de l'État peut, sans motif ni explication, extradier qui il entend. Le 23 février, alors qu'il faisait appel de la décision d'expulsion, K. Good a tout de même présenté sa communication à l'université devant une salle comble. Il reçut un accueil digne d'un héros, tandis qu'un « bon nombre d'étudiants qui se levèrent pour poser des questions soutenaient les arguments de Good et Taylor³¹ ». Le même jour, la BBC News

25. D. Sebudubudu, « The funding of parties in Botswana : the perils of a democracy left to the market », communication présentée au département d'études politiques et administratives, université du Botswana, 5 mars 2003, p. 1.

26. Les ministres militaires sont : Ian Khama (vice-président), le lieutenant général Mompoti Merafhe (Affaires étrangères), le major général Moeng Pheto (Intérieur), le capitaine Kitso Mokaila (Environnement) et le brigadier Ramadeluka Seretse (Terres et Logement).

27. « Editorial : The pitfalls of automatic succession », *Mmegi*, 3 novembre 2004.

28. *Ibid.*

29. *The Herald Sun* (Melbourne), 8 mai 2005, <<http://www.haraldsun.news.com.au>>.

30. Voir K. Good et I. Taylor, « Presidential succession in Botswana, no model for Africa », communication présentée au département d'études politiques et administratives, université du Botswana, 23 février 2005.

31. M. Odubeng, « Hero's welcome as good delivers paper », *Mmegi*, 24 février 2005.



Online expliquait que « la démocratie du Botswana a pendant de nombreuses années été associée à la liberté de parole... [mais] ce n'est pas la première fois que les pouvoirs présidentiels sont utilisés pour déclarer un étranger comme immigrant illégal. Généralement les personnes déclarées indésirables... se font trop entendre ».

Lorsque le procès débuta en mai, le procureur général, Ian Kirby, avança que « si la Constitution sud-africaine prenait en compte les lois internationales, ce n'était pas le cas du Botswana » et que dans « un pays conservateur comme le Botswana... [nous] n'introduirons pas de traités [*i. e.* les lois internationales sur les droits de l'homme] qui permettraient à des personnes de faire des déclarations choquantes ». Il affirma, par ailleurs, que « la décision présidentielle de déclarer quelqu'un comme immigrant illégal ne pouvait être contestée en justice³² ». Ainsi, le 31 mai, la Haute Cour du Botswana statua contre Good arguant que la Constitution donnait au chef de l'État le droit d'agir comme il l'avait fait. Le juge ajouta que « le président n'avait pas à donner de motif ». Sitôt le jugement rendu, K. Good fut conduit sans ménagement hors du tribunal et la police ne permit même pas à ses avocats de lui faire signer les documents les autorisant à faire appel en son nom, ou même de lui parler. Ces derniers tentèrent de faire ajourner son expulsion, mais peine perdue. Kenneth Good déclarera plus tard : « J'ai été littéralement empoigné par les agents de sécurité et conduit à travers la campagne à grande vitesse afin de semer les diplomates, les journalistes et mes avocats³³. » Après avoir quitté précipitamment la Haute Cour sous escorte tel un dangereux criminel, on l'enferma deux heures durant dans une cellule de police, puis on le conduisit à son domicile à Gaborone où on lui accorda une demi-heure pour faire ses bagages. Sans qu'il ait pu voir sa fille, on l'emmena ensuite à l'aéroport où il fut contraint de prendre un vol à destination de Johannesburg.

Ce qui est arrivé à Kenneth Good est révélateur de la montée de l'autoritarisme au Botswana. Comme des observateurs vivant dans le pays l'ont avancé depuis un certain temps maintenant, les fondations du « miracle africain » sont devenues du plus en plus branlantes³⁴. Il paraît désormais exagéré d'affirmer que le Botswana est une *success story* : 23,5 % de sa population perçoit un revenu inférieur à un dollar par jour ; plus de la moitié des Botswanais vivent avec moins de deux dollars par jour ; la sous-alimentation affecte 24 % d'entre eux ; le coefficient de Gini est le deuxième plus élevé dans le monde et environ 40 % de la population est sans emploi.

L'image d'un Botswana calme et prospère, terre de démocratie et de liberté d'expression, est désormais écornée et l'on assiste à une montée de l'intolérance et de la xénophobie. « Ceux qui continuent de croire que le Botswana est un

phare de la démocratie sur le continent doivent assurément questionner ce gouvernement qui est en train de devenir de plus en plus autoritaire et intolérant à l'égard de toute voix discordante ou de toute critique³⁵. » Pendant le jugement de Kenneth Good, le procureur général fit remarquer que le Botswana était une petite démocratie « respectée » et conservatrice qui n'incluait pas les droits d'« avant-garde » tels que la liberté d'expression. Le 2 juin 2005, le journal sud-africain, *Business Day*, de tendance plutôt conservatrice, notait pourtant : « Mogae [est] de la même veine que les autres "Big-Men" africains – heureux d'affirmer être pour la démocratie lorsque tout va bien, mais au fond, [il est un] véritable autocrate. » Il est temps à présent que les observateurs du Botswana révisent leur jugement et prennent conscience de la réalité de ce supposé « miracle africain » démocratique ■

Ian Taylor

Université de Saint Andrews (Écosse)

et université de Stellenbosch (Afrique du Sud)

Traduction d'Ivan Crouzel

32. *Daily News* (Gaborone), 6 mai 2005.

33. *The Age* (Melbourne), 2 juin 2005.

34. Voir K. Good, *Bushmen and Diamonds: (Un)Civil Society in Botswana*, Nordic Africa Institute, Discussion Paper 23, 2003, et « Resource dependency and its consequences: the costs of Botswana's shining gems », *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 23, n° 1, janvier 2005, p. 25-50 ; I. Taylor, « As good as it gets? Botswana's "democratic development" », *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 21, n° 2, 2003, p. 72-92 ; I. Taylor et G. Mokhawa, « Not forever: Botswana, conflict diamonds and the Bushmen », *African Affairs*, vol. 102, 2003, p. 261-283.

35. *Survival International* (Londres), 24 février 2005, < <http://www.survival-international.org>>.